



Le jeudi 3 juillet 2014

mairie

19 rue Avit Nicolas
BP 20 318
38 150 Salaise sur Sanne
tél.: 04 74 29 00 80
fax: 04 74 86 52 02
mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

Monsieur Jackie CROUAIL
Maire de Salaise-sur-Sanne,

Madame Michèle SARRAZIN
Conseillère Déléguée à l'environnement,

à

VIVRE ici vallée du Rhône environnement
16 rue des Claires
26140 ST RAMBERT D'ALBON

JC/MS/FR – Secrétariat du Maire

Objet :

Affaire TREDI – déchets solides HCB d'Australie

Monsieur le Président,

Les élus de SALAISE-SUR-SANNE ont appris que l'usine TREDI a été sollicitée pour brûler 9000 tonnes de déchets solides de HCB originaires d'Australie.

Ils ont pris connaissance des informations émanant de TREDI, des réactions des associations environnementales locales et nationales et de l'état d'instruction du dossier par la DREAL.

Les élus de SALAISE-SUR-SANNE déplorent que le gouvernement australien n'ait pas pris la décision de traiter ces déchets localement et que le traitement soit confié à une entreprise située aux antipodes de leur lieu de fabrication et de stockage, avec toute la problématique liée au transport et les implications environnementales potentielles.

Les élus salaisiens, soucieux de l'impact environnemental et sanitaire sur le territoire de SALAISE-SUR-SANNE et des communes voisines, s'efforcent de tout mettre en œuvre pour connaître la dangerosité de ces déchets, les conditions d'incinération et les rejets possibles que cette opération peut générer.

Dans l'hypothèse d'un accord de traitement donné par les services de l'Etat qui instruisent ce dossier, les élus de SALAISE-SUR-SANNE resteront vigilants. Ils attirent l'attention de ces services pour qu'ils prennent toutes les précautions nécessaires tant sur la sécurisation de la chaîne logistique que sur la vérification des rejets atmosphériques lors du traitement afin de préserver la santé et la sécurité environnementale des riverains concernés.

En l'état actuel, les autorisations de traitement, qui sont à l'étude par la DREAL, portent sur un essai de faisabilité de quantité réduite (132 tonnes de produit) contenant un fort pourcentage de HCB. Les élus souhaitent la mise en place d'un protocole spécifique de surveillance des rejets et demandent que la CLIS soit informée régulièrement des résultats obtenus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Jackie CROUAIL


Pour le Maire,
l'adjoint



La Conseillère Déléguée à l'environnement,
Michèle SARRAZIN

